

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 3 juillet 2017**, à **20 h 55**, au lieu habituel des sessions, 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur François Desrochers.

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Gilles Perreault	District numéro 1
Audrey Robert	District numéro 2
Michel Dupuis	District numéro 3
Pierre Sicard	District numéro 4
Jocelyn Beauséjour	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

Était également présente :

Madame Patricia Labby, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

9792-07-2017

Sur la proposition de M^{me} Audrey Robert,
Appuyée par M. Michel Dupuis,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. Voirie

- 2.1. Avis de motion – Règlement 747-2017, concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité
- 2.2. Mise en place d'une piste cyclable sur la rue Principale
- 2.3. Nettoyage des fossés et des ponceaux municipaux sur la rue Préville

2. Voirie

2.1. Avis de motion – Règlement 747-2017, concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité

9793-07-2017

M. Jean Lemieux, conseiller du district n° 6, donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une prochaine séance, le règlement 747-2017, concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité.

2.2. Mise en place d'une piste cyclable sur la rue Principale

9794-07-2017

ATTENDU les travaux de réfection de la rue Principale;

ATTENDU le souhait des membres du conseil de mettre en place une piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Michel Dupuis,
Appuyée par M^{me} Audrey Robert,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder à la mise en place d'une piste cyclable sur le côté sud de la rue Principale, de l'avenue Laporte à la 50^e Avenue, en respectant les lois et règlements en vigueur;
- 3- D'interdire le stationnement sur la rue Principale, et ce, des deux côtés et d'installer la signalisation nécessaire.

2.3. Nettoyage des fossés et des ponceaux municipaux sur la rue Préville

9795-07-2017

ATTENDU QU' une problématique d'écoulement de l'eau a été soulevée par un groupe de citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jocelyn Beauséjour
Appuyée par M. Gilles Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De procéder au nettoyage des fossés et des ponceaux appartenant à la Municipalité sur la rue Préville.

Sur ce, la séance est levée à 21 h 15.

François Desrochers
Maire

Patricia Labby
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, François Desrochers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.